

LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE AU RENOUVELLEMENT DU TITRE DE SÉJOUR

— PARENT D'ENFANT FRANÇAIS

- dernier titre de séjour en cours de validité
- passeport en cours de validité
- 3 photographies d'identité
- CAF (3 derniers mois) + impôts
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
 - (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès internet, ou bail de location/quittance de loyer, ou taxe d'habitation)
 - si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
 - si **hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée (imprimé à retirer en préfecture), copie de la carte nationale d'identité ou du titre de séjour de l'hébergeant, et acte de propriété, ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès internet, ou bail de location/quittance de loyer, ou taxe d'habitation
- justificatifs prouvant que le demandeur est le parent de l'enfant français : extrait d'acte de naissance originale, ou copie intégrale de l'acte de naissance original comportant la filiation
- justificatifs suffisamment probants établissant que le demandeur contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant, depuis sa naissance, ou depuis au moins deux ans : versement d'une pension, achats destinés à l'enfant, preuves de participation à l'éducation de l'enfant...
- justificatifs prouvant que l'enfant réside habituellement en France : certificats de scolarité ou de crèche